

DIRECTIVES TECHNIQUES

1. RÈGLEMENTS

Les directives et règlements suivants s'appliquent:

- 1) Directive technique relative au concours des cantons 2024
- 2) RC 2024 – Règlement des compétitions d'athlétisme (2024)
- 3) IWR – Règles des compétitions internationales (2024)

2. DOSSARDS

Les dossards seront remis lors de la réunion des chefs d'équipe. Dans des cas justifiés, des modifications peuvent être apportées jusqu'à une heure avant le début de la compétition et doivent être signalées au bureau de la compétition. Les dossards doivent être portés de manière lisible et non pliés sur la poitrine ou, concernant le saut en hauteur ou à la perche, sur la poitrine ou sur le dos.

3. ÉCHAUFFEMENT / LANCERS

- Il est interdit de s'échauffer sur le terrain de compétition.
- Les alentours du stade et la zone d'échauffement sont disponibles à cet effet, conformément au plan de situation.
- Il n'y a pas de zone de lancer explicite à disposition.
- L'échauffement et/ou les sauts sont autorisés à partir de 20 minutes avant le début de la compétition et exclusivement sous la surveillance du jury de la compétition sur le terrain correspondant. Pour le saut à la perche, le terrain est disponible 60 minutes avant le début de la compétition.

4. ACCÈS À L'ENCEINTE

Le personnel encadrant et les athlètes ne se trouvant pas en compétition ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte. Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification de l'athlète concerné. Seuls les assistants possédant un maillot de coach approprié peuvent accéder aux zones de coaching Infield désignées. Trois maillots médias au maximum sont disponibles pour les photographes par fédération cantonale ou régionale participante. Les personnes concernées n'assument aucune fonction de coaching.

5. TENUE ET RÈGLES PUBLICITAIRES

Les athlètes doivent prendre le départ dans une tenue uniforme approuvée par leur fédération. Les dispositions publicitaires de Swiss Athletics doivent être respectées (voir règlement publicitaire). Si une fédération ne porte pas de tenue officielle ou si celle-ci devient inutilisable pendant la compétition en raison d'influences extérieures, elle peut être remplacée par une tenue de compétition neutre, sans inscription.

6. DÉROULEMENT DU CONCOURS

6.1 APPEL

Les athlètes se rassemblent au départ aux heures suivantes avant le début de la compétition ou sur le terrain de compétition correspondant. L'appel se déroule directement sur le terrain de la compétition. Il n'est pas nécessaire de confirmer sa présence au préalable sur une liste.

- Relais: 10 minutes avant le début de la compétition au point de départ ou de transfert correspondant
- Disciplines de course à pied: 10 minutes avant le début de la compétition, au départ correspondant
- Disciplines techniques: 20 minutes avant le début de la compétition sur le terrain correspondant
- Saut à la perche: 60 minutes avant le début de la compétition sur le terrain

Toute personne qui ne se présente pas à l'heure au rassemblement peut être exclue de la discipline correspondante. Toute personne exerçant dans une autre discipline peut se faire représenter.

6.2 ABSENCE PENDANT LA COMPÉTITION

- Un athlète doit annuler son inscription auprès du chef de terrain.
- Si celui-ci n'est pas (encore) de retour à la fin du passage et que le «temps de préparation» est écoulé, cela est considéré comme un abandon. Les essais ne peuvent pas être répétés une fois le passage terminé.
- Si, lors du saut en hauteur ou du saut à la perche, l'athlète omet un essai à une certaine hauteur, il n'a plus le droit de sauter à nouveau cette hauteur de barre (dans les passages 2 ou 3).

6.3 HAUTEURS INITIALES

- **Saut en hauteur:** Chaque athlète communique sa hauteur initiale au jury avant le début de la compétition. La hauteur initiale et de montée est définie lors de la réunion des chefs d'équipe.
- **Saut à la perche:** Chaque athlète communique sa hauteur initiale au jury avant le début de la compétition. La hauteur initiale et de montée est définie lors de la réunion des chefs d'équipe.

6.4 TEMPS DE PRÉPARATION

Dans les disciplines techniques, les athlètes disposent d'un temps de préparation selon la disposition IWR TR 25.17.

6.5 NOMBRE D'ESSAIS

- 6 essais sont effectués dans toutes les disciplines techniques (sauf saut en hauteur / saut à la perche).
- Pour le saut en hauteur et le saut à la perche, un nombre illimité d'essais est autorisé, mais il peut y avoir au maximum 3 essais infructueux par hauteur ou immédiatement consécutifs.

6.6 MESURE DES DISCIPLINES DE LANCER

- Lancer de javelot / Lancer de disque: Chaque essai est enregistré et documenté au fur et à mesure au moyen d'une mesure électronique.
- Lancer de poids: Chaque essai est mesuré et documenté au fur et à mesure au moyen d'un mètre à ruban.

6.7 ATTRIBUTION DES TERRAINS

Toutes les disciplines techniques (sauf le lancer de javelot, le lancer de disque et le saut à la perche) sont disputées sur 2 terrains. La répartition s'effectue par discipline selon la procédure suivante:

- **Saut en longueur:** Seuls deux terrains opposés sont disponibles. Les athlètes sont répartis en deux groupes. Chaque groupe se verra attribuer un athlète de chaque fédération. L'attribution s'effectue en fonction de la meilleure performance. Les athlètes ayant réalisé la meilleure performance sautent sur le terrain avec le vent dans le dos au moment de l'appel. Cela est évalué par le jury sur place et les groupes se voient attribuer un terrain. Lors de la réunion des chefs d'équipe, il est possible d'inverser la répartition des groupes au sein de la fédération. Si aucune meilleure performance n'est enregistrée, l'attribution se fait de manière aléatoire.
- **Lancer de poids:** Les groupes sont répartis par fédération, de sorte que les deux athlètes par fédération démarrent sur le même terrain.
- **Saut en hauteur:** Les groupes sont répartis en fonction des meilleures performances.

6.8 RÉPARTITION DES COURSES EN SÉRIES

Sprint / Haies: La répartition en séries s'effectue en fonction de la meilleure performance. Au moins un athlète par fédération sera réparti lors de la première série.

Relais: La répartition en séries du relais est déterminée lors de la réunion des chefs d'équipe.

600 m: La répartition en séries s'effectue en fonction de la meilleure performance. Au moins un athlète par fédération sera réparti lors de la première série.

Toutes les courses sont organisées sous forme de chronométrages.



7. ÉQUIPEMENTS PERSONNELS

Seuls les équipements contrôlés et marqués en conséquence peuvent être utilisés en compétition. Le contrôle des équipements doit avoir lieu au plus tard 60 minutes avant le début de la compétition. Les équipements de lancer personnels doivent être mis à la disposition de chaque athlète conformément à l'IWR.

Plus d'informations sur www.swiss-athletics.ch

Le contrôle des équipements n'est effectué que de 9h00 à 13h00.